

Le conseiller feint que Romain et lui ont été attaqués par des voleurs, que ces voleurs lui ont enlevé sa bourse, et ont tué l'avocat, qui voulait faire résistance. Sur cette annonce du conseiller, la nouvelle de cet assassinat parcourt aussitôt toute la ville. Les capitouls, accompagnés du guet se rendent sur le lieu du crime. Mais en chemin ils rencontrent, courant de toutes ses forces, tout hors d'haleine, le praticien Esbaldit, qui fuyait après le coup. Cette fuite précipitée, à pareille heure, semble un indice suffisant ; on l'arrête prisonnier, et l'on fait transporter le corps de Romain à l'hôtel-de-ville.

Cependant le religieux, craignant que la détention d'Esbaldit ne fût découvrir ses complices, s'enfuit quelques jours après avec le jeune Candolas, et se retira d'abord à Tonmins, ville protestante, puis à Millhaud, de là à Nîmes. Éclairé par la fuite du religieux, le parlement de Toulouse décréta de prise de corps le fugitif, et des prévôts furent envoyés à sa recherche. Le père Burdeus fut arrêté à Nîmes ; mais les magistrats de la ville le réclamèrent, disant qu'il était de leur religion, que la connaissance du crime qu'on lui imputait appartenait à la chambre de l'édit à Castres, et non au parlement de Toulouse.

On dépêcha un courrier au roi, avec la procédure, pour prononcer sur ce conflit, et par arrêt du conseil d'état, la cause fut renvoyée au parlement de Toulouse. Le président de la chambre de l'édit fit remettre Burdeus et Candolas entre les mains des prévôts envoyés de Toulouse. Ramené dans cette ville, le religieux subit les interrogatoires d'usage, et l'on instruisit son procès : mais les voix furent partagées lors du jugement. Les uns le condamnaient à mort ; les autres voulaient surseoir le jugement jusqu'à ce que le jeune écolier Caudolas eût été appliqué à la question.

Après quelques contestations, le premier avis fut adopté et l'arrêt de mort prononcé. Alors le religieux confessa son crime, désigna le conseiller

Gayraud comme en ayant été le principal instigateur et en ayant dirigé l'exécution : puis, après avoir manifesté un grand repentir de la part qu'il avait prise à cette action abominable, il accusa Candolas et Esbaldit de complicité. Quant aux assassins dont on s'était servi, ils s'étaient tous enfuis en Espagne. Après ces révélations, Burdeus fut conduit au supplice ; en passant devant la porte du couvent de son ordre, il s'arrêta, les yeux pleins de larmes, pour exhorter ses confrères à une bonne et chrétienne vie, et il leur demanda pardon du scandale qu'il leur donnait.

Lorsqu'il fut arrivé au lieu du supplice, il adressa à Dieu une longue et fervente prière. Après quoi, il fut décapité, et ses quatre membres coupés en quartiers. Après cette exécution, qui eut lieu le 5 février 1609, le conseiller Gayraud, persévérant à se renfermer dans une dénégation absolue, fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Il subit la torture avec une constance inébranlable, sans que l'on pût arracher la vérité de sa bouche, jusqu'à ce que, le premier président l'ayant menacé de faire mettre aussi à la question son jeune fils âgé de dix-huit ou vingt ans, il s'écria alors que son fils n'était pas coupable, qu'il n'avait jamais rien su de ses affaires.

La tendresse paternelle fut plus forte que la rigueur des tourments; le malheureux conseiller s'accusa pour excuser son fils, qui était innocent, et avoua la vérité, conformément aux révélations de son complice Burdeus. En conséquence, il fut condamné au même supplice, ainsi que Candolas et Esbaldit.

Le conseiller Gayraud subit son arrêt le 12 février, Candolas le 13, et Esbaldit le 14 du même mois. Quant à la femme, auteur de tous ces malheurs, condamnée à la peine capitale, elle fut conduite à la mort le 16. Avant de subir son arrêt, elle adressa aux assistants une allocution si touchante, si empreinte d'un vrai repentir, que tout le monde fondait en larmes, en priant pour elle.